

62

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.
N^o 19. — Juillet 1892.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SEN LIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1892



MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.
Secrétaire..... Legras.
Trésorier..... Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel.. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Sallot, Tassin, Testard, Vaudier, Vincent.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. *Vice-Secrétaire* : M. Defocourt. *Délégué* : M. Arrachart.
CREIL. — *Président* : M. Somasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *V.-Secr.* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Péan. *Délégués* : MM. Cazier et Coutard.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Tassard et Garnotel.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labours. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 9563

CB : 4794

SHAS



0 000000 047845

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

SEIZIÈME EXPOSITION

DE
Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie et de pleine terre,
et d'Instruments nouveaux ou perfectionnés
utiles à l'Horticulture.

QUI AURA LIEU A SENLIS

les 17, 18, 19 et 20 Septembre 1892.

Nous rappelons que les Concours entre
les Elèves des Ecoles primaires auront lieu
le **Judi 11 Août** prochain, à neuf heures
du matin, à l'Ecole communale du chef-lieu
de canton.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 3 JUILLET 1892.

PRÉSIDENCE DE M. BROCHON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. CHEVAUX, propriétaire à Senlis.

CHOQUET-BRASSIER, négociant à Senlis.

CUEL, propriétaire à Senlis.

FOURNET, limonadier à Creil.

XIV^e VOLUME. — N^o 49. — JUILLET 1892.

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1781

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

PAPETERIE

LIBRAIRIE

ARTICLES DE BUREAUX



CARTES DE VISITE
Livraison Rapide. — Prix Modérés.

LIVRES D'ÉCRITAINES

Sont présentés :

MM. DUREAU, docteur à Senlis (par M. Thirion).

MOIRE, géomètre id. (id.).

MASSON (Louis), jardinier chez M. Rouyer, à Verneuil
(par M. Lozet).

MERCIER (Alphonse), à Villers-Saint-Frambourg (id.).

POLY (Eugène), chez M. Roland père, à Senlis (id.).

La correspondance comprend :

1° Lettre de M. le Préfet, priant M. le Président de lui faire parvenir le Rapport des travaux de la Société. (Voir ce rapport au présent Bulletin).

2° Lettre d'excuses de M. Sylvain Berger.

3° Programmes : 1° du Concours général et Congrès pomologique à Evreux (Association pomologique de l'Ouest) ; — 2° de l'Exposition d'horticulture d'Armentières.

4° Catalogues des maisons Bruant, de Poitiers ; — Van Velsen frères ; — Péter Van Velsen et fils, de Hollande.

M. Lebrasseur donne connaissance de la délibération du Conseil d'administration.

Le modèle de diplôme présenté par M. Morel, vice-président, est adopté, sauf quelques modifications de détail que M. Morel est chargé de régler avec l'imprimeur.

L'acquisition de mille de ces diplômes et de la pierre est votée.

M. Vantroys donne lecture de la délibération du Conseil municipal, concernant la jouissance par la Société, du terrain en face du jardin, et des conditions y apportées. Un plan est joint au procès-verbal.

Le travail sera soumis à l'adjudication.

MM. Vantroys, Delamotte et Lozet sont priés d'établir le devis.

M. le Secrétaire-Général est chargé de commander le nombre de médailles nécessaires pour la prochaine Exposition.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

M. Pouillard présente deux pieds de persil, d'un semis fait en août 1891 ; mis en sillon au printemps, ce persil ne monte pas.

Après la lecture de quelques articles des Bulletins des Sociétés correspondantes, et le tirage de la Tombola, la séance est levée à quatre heures.

Section de Creil.

RÉUNION DU 26 JUIN 1892.

PRÉSIDENCE DE M. PICHON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à trois heures.

Présents : MM. Pichon, Péan, Coutard, Richard Mallet, Framery, Coutard fils, Notaire, et M. Lozet, professeur.

Absents excusés : MM. Somasco, Léonard.

A propos de la réclamation de M. Thirion, relative au 5^e prix offert par M. Thuillot, dans la séance du 26 juillet 1891, les membres présents décident d'attendre la présence de M. Thuillot, qui avait offert ce prix, pour prendre une décision.

MM. Pichon, Notaire et Coutard sont désignés pour passer l'examen qui aura lieu le 11 août, à neuf heures du matin, à l'école des garçons, comme délégués de la Section de Creil.

M. le Trésorier remettra prochainement une partie des fonds qu'il a encaissés, il lui reste encore quelques cotisations à percevoir ; à ce propos, il fait observer une nouvelle fois que le Trésorier de la Section centrale a fait présenter à certains membres de la Section de Creil des quittances qui ont fait double emploi avec celles qu'il avait déjà envoyées.

Il est décidé que la Section ne se réunirait pas le deuxième jeudi de juillet, ce jour tombant le 14, jour de fête.

La séance est levée après le tirage de la tombola.

RÉUNION DU 24 JUILLET 1891.

PRÉSIDENTE DE M. SOMASCO.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Présents : MM. Somasco, Coquatrix, Pichon, Coutard père, Coutard fils, Framery, Notaire, Lestocart, et M. Lozet, professeur.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

M. le Président informe les membres présents que M. Thirion, président de la Société, lui a écrit pour lui dire qu'il serait tenu compte des observations présentées à la dernière séance.

M. le Professeur fait une intéressante communication sur la greffe des boutons à fleurs sur les arbres fruitiers vigoureux mais improductifs.

La séance est levée à trois heures et demie, après le tirage de la tombola.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 12 JUIN 1892. — PRÉSIDENTE DE M. LEGROS.

La séance est ouverte à deux heures de relevée.

Les membres présents sont : MM. Legros, Punant, Herbain, Garnotel, Choron, Fasquelle, Fournival, Gacongne, Poulet, Praquin, Vincent, Pillan, Courson, Leuillier, Bretonne, Baticle et Basse.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Lozet, professeur, a fait une conférence sur la greffe en écusson.

La Commission spéciale a ensuite statué sur les apports suivants, et elle a attribué une *mention honorable* à chacun d'eux :

1° Un lot comprenant : Fraises Marguerite, Cerises,

Bégonias, Gloxinias, Pommes de terre, Pois, Oignons blancs, Carottes et Asperges. (Réclamé par M. VINCENT).

2° Un lot comprenant : Choux, Laitues, Chicorées, Pois variés, Pommes de terre, Haricots verts et Fraises. (Réclamé par M. GARNOTEL).

3° Un lot composé de : Choux Cœur-de-Bœuf, six variétés de Salade, trois variétés de Pois, Fèves de marais, Pommes de terre variées, plants d'Aubergine; — Fleurs : Gueules-de-Loup (six variétés), Giroflées, et deux remarquables collections d'Œillets et de Roses.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1892. — PRÉSIDENTE DE M. THIRION.

La séance est ouverte à deux heures de relevée.

Sont présents ; MM. Thirion, Chopinet, Legros (de Crépy), Bouteille, Fournival, Herbain, Gacongne, Cluet, Bourguignon, Baticle, Weissenburger, Fasquelle, Poulet, Petit, Bretonne, Lafontaine, Vincent, Garnotel, Legros (de Rouville), et Francolin, secrétaire.

M. Chopinet, président de la Section cantonale, donne connaissance d'une lettre de M. Choron, sociétaire.

M. Choron est arrivé, par un procédé fort simple et à la portée de tous, à préserver ses semis de choux des ravages de la pucette.

Entre des rayons espacés de 0^m13, il a mis à plat des tuiles recouvertes d'une couche de goudron; il y a eu complète disparition des insectes.

MM. Thirion, président, et Lozet, professeur, ont successivement pris la parole et exposé les progrès sérieux qui ont pu être réalisés depuis quelques années en horticulture.

Le Commission spéciale a ensuite statué sur les apports suivants :

1° Un lot composé d'Amaranthes, Bégonias Vernon, Coléus, Carottes, Chicorée et Haricots à écosser (*Mention très honorable*). — Lot réclamé par M. GARNOTEL.

2° Un lot comprenant : Oignons, Fèves, deux Melons, Haricots à écosser, Pommes de terre; — Fleurs : Pétunias doubles de semis, Zinnias (*Mention très honorable*). — Lot réclamé par M. VINCENT.

3° Un lot composé de : Haricots, Pommes de terre, Pois, Oignons, Echalottes, Fèves de Séville, Cresson Alénois (*Mention honorable*). — Lot réclamé par M. CHORON.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 29 MAI. — PRÉSIDENTE DE M. VALADON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Présents au bureau : MM. Valadon, président, Jolibois, vice-président, Delie, vice-secrétaire, et Lozet, professeur.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La leçon pratique sur les opérations de la taille d'été a lieu dans le jardin de M. Dely, membre de la Société.

SÉANCE DU 30 JUIN. — PRÉSIDENTE DE M. HARDY, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Présents au bureau : MM. Hardy, vice-président, Delie, vice-secrétaire, et Lozet, professeur.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La leçon de M. Lozet porte sur les grandes cultures sous verre, essayées par M. Anatole Cordonnier, de Bailleul (Nord).

Sont désignés pour faire partie du Jury du Concours horticole du 11 août, MM. Valadon, Jolibois et Dely, de Nanteuil.

Les Instituteurs nombreux, présents à la séance, renouvellent le vœu que les leçons résumées du professeur soient insérées au Bulletin mensuel de la Société.

Le tirage de la tombola a lieu ensuite, et la séance est levée à quatre heures.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 JUILLET 1892.

Présents : M. Valadon, président, ainsi que MM. Hardy et Jolibois, vice-présidents, Grélez, secrétaire, et Garnotel, membre, qui formaient le bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté.

L'admission de M. VENUAT, notaire au Plessis-Belleville, a été prononcée à l'unanimité.

Deux membres nouveaux ont été présentés. Ce sont MM. BEAUJARD, hôtelier à Nanteuil, et BRICÉ, jardinier, qui habitait Aumont, et qui faisait partie de la Section de Senlis.

M. le Président invite MM. les Instituteurs à présenter des élèves au Concours qui aura lieu le 11 août prochain.

M. Lozet prend ensuite la parole pour développer avec talent : 1° la taille en vert de la vigne ; 2° la greffe des boutons à fleur ; 3° la culture du chrysanthème.

M. Jolibois, vice-président, donne connaissance à l'assemblée d'une formule d'engrais qu'il a découpée dans un journal agricole, et qui s'applique aux terrains plantés d'arbres fruitiers. Voici cette formule :

1° Nitrate de soude	2 kilog.
2° Chlorure de potassium	2 »
3° Superphosphate de chaux	3 »
4° Plâtre	2 »
5° Sulfate de fer	2 »

Si un arbre fruitier tend à dépérir, on lui donnera cet engrais, mais le nitrate de soude sera en plus grande proportion : 5 kilog. au lieu de 2 kilog.

Si des arbres ne donnent que du bois, il ne faut faire entrer dans la formule que 1 kilog. de nitrate de soude, mais 7 kilog. de superphosphate au lieu de 3 kilog.

Les résultats sont surtout excellents la deuxième année.

La commission des apports a attribué 3 points à un beau lot de Légumes qui a été réclamé par M. GARNOTEL.

La séance a été levée à quatre heures, après le tirage de la tombola ordinaire.

RAPPORT A M. LE PRÉFET sur les Travaux de la Société.

MONSIEUR LE PRÉFET,

En réponse à votre lettre du 17 courant, dans laquelle vous me demandez un rapport sur les travaux de la Société d'horticulture de Senlis, j'ai l'honneur de vous exposer que, conformément à son Règlement, elle ouvrira en septembre prochain, à Senlis, son Exposition bisannuelle des produits de l'horticulture.

A l'imitation de plusieurs autres Sociétés qui paraissent s'en être bien trouvées, et dans le but d'attirer les exposants en plus grand nombre, le Conseil d'administration a décidé que les premiers et seconds prix de chaque Concours pourraient être, au choix des lauréats, représentés par une somme d'argent égale à la valeur de la médaille à laquelle ils auraient eu droit.

Néanmoins une médaille commémorative, en bronze doré, sera jointe au diplôme et à la prime en argent. Ce sera pour la Société une augmentation de dépense, qu'elle ne regrettera pas si, malgré la mauvaise année que nous traversons, et la sécheresse qui désole les cultures jardinières, l'augmentation des lots exposés permet d'offrir à nos Sociétaires un enseignement plus complet.

Pour ce qui concerne l'année 1891, la Société, n'ayant pas d'Exposition à faire, a porté ses efforts sur les autres branches de l'enseignement horticole. Elle a commencé par distribuer 4 médailles de vermeil et une médaille d'argent, pour récompenser l'apport aux séances, tant à Senlis que dans les

Sections cantonales, de produits remarquables par leur abondance et leur qualité.

Ensuite elle a ouvert quatre Concours publics, savoir : 1^o en mai, août et octobre, de fleurs coupées, fruits et légumes; 2^o en novembre, de chrysanthèmes et d'œillets, à la suite desquels il a été distribué 9 médailles de vermeil et 7 d'argent. La foule se pressait à ces petites Expositions trimestrielles, très réussies, et qui témoignaient de progrès constants de la part de nos horticulteurs.

D'accord avec la Société d'agriculture, la Société a demandé à M. le Ministre de l'Agriculture de donner à M. Le Moutt l'autorisation de venir faire à Senlis, le 13 octobre, une Conférence sur la destruction des vers blancs au moyen des spores du *Botrytis tenella*. Un nombre considérable de membres des deux Sociétés ont assisté à cette Conférence pleine de détails intéressants, et de promesses fécondes pour l'avenir.

En quatre autres conférences, très goûtées, et suivies, au Jardin d'expériences, de démonstrations pratiques sur des ruches qui y sont installées, un de nos collègues, M. Hardret, a fait un véritable cours d'apiculture, démontrant non-seulement les produits avantageux de l'élevage des abeilles, mais encore l'utilité de leur intervention dans la fécondation des fleurs des végétaux cultivés.

Comme tous les ans, et d'accord avec M. l'Inspecteur d'académie, la Société a offert 12 prix, en livres spéciaux d'horticulture, pour le Concours qui a eu lieu entre les élèves des Ecoles primaires, dans les cantons de Senlis, Betz, Creil, Crépy, Nanteuil et Pont. Ce chiffre a même été presque doublé par la générosité de plusieurs membres des bureaux des Sections cantonales, et près de 100 enfants ont pris part à ce concours.

Permettez-moi, Monsieur le Préfet, de vous rappeler sommairement ce qui fait le fond invariable des travaux annuels de la Société : les réunions mensuelles, tant à Senlis

que dans les Sections cantonales ; environ 90 leçons données régulièrement dans les principales communes de l'arrondissement, par M. Lozet, jardinier-professeur ; les 42 numéros du Bulletin, qui paraît régulièrement chaque mois et porte à la connaissance des Sociétaires les procès-verbaux des séances, les leçons du professeur, et tous les enseignements et renseignements horticoles pouvant contribuer au progrès de nos cultures.

Et enfin, les travaux pratiques n'ont pas été négligés dans le Jardin d'expériences. Après le succès, qui s'affirme chaque année de plus en plus, de son école de poiriers et pommiers à cidre, la Société a songé à en planter une autre spéciale pour les poires à couteau de longue garde. Exécutée avec des sujets greffés sur cognassier, au nombre d'une cinquantaine, elle donnera de prompts résultats et des enseignements précieux pour nos jardins.

J'ose espérer, Monsieur le Préfet, que ce tableau abrégé, mais exact, des travaux de la Société d'horticulture de Senlis, vous paraîtra suffisant pour montrer qu'elle est restée digne des encouragements qu'elle reçoit chaque année du Conseil général.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Président de la Société,
E. THIRION.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Culture hivernale de la Tomate. — Le travail que nous allons essayer d'exposer peut se rapporter à cette catégorie de culture que l'on a si bien désignées sous le titre général de *Cultures hivernales*. Il consiste à produire de décembre à février de la tomate fraîche.

Pour réussir dans cette culture il est tout d'abord nécessaire :

- 1° De choisir une variété très naine et surtout très hâtive ;
- 2° De porter grande attention à l'éducation des plants, chose qui influe considérablement sur le succès.

Supposons que nous voulions récolter en janvier, nous semons vers le 15 août, sur une vieille couche, sous châssis, en terre saine et substantielle, en ayant soin de répandre la graine très clair, de manière à obtenir un plant trapu. Quand les plants ont deux feuilles au-dessus des cotylédons, on les met en pépinière à 40 centimètres en tous sens, toujours sous châssis et dans un milieu analogue. Ceci a lieu vers la fin de septembre.

Les plantes se développent alors rapidement, bientôt elles se joignent et il est nécessaire de leur faire subir un second repiquage. Ici les personnes qui disposent de *bâches chauffées au thermosiphon* ont la place toute trouvée, elles y planteront leurs tomates en ayant soin que celles-ci se trouvent assez proches des vitres au moment de leur floraison. On aura dans ce cas l'avantage de pouvoir chauffer chaque fois que les circonstances l'exigeront et on pourra *laisser les plantes sur place jusqu'à maturité complète des fruits*.

La terre à employer doit être légère, quoique substantielle, mélangée d'une quantité notable de bon terreau. On distance les plants de manière à mettre douze pieds par panneau, on peut même aller jusqu'à seize si les châssis sont suffisamment grands.

Mais dans le plus grand nombre des cas on ne dispose pas du matériel dont nous parlons ; il faut alors choisir une vieille couche chargée de bonne terre comme nous l'avons dit, on dresse le terrain, on pose les coffres et on plante seize plants par panneau.

Il va de soi que l'on enlève ces plants en bonne motte.

Ceci fait il faut mouiller et couvrir de châssis, accoter les coffres avec du bon fumier recuit ou des feuilles jusqu'au niveau des châssis, de manière à avoir à l'intérieur une chaleur de 15 à 20°, chose relativement facile à la saison où nous sommes. Vers le 15 octobre, la première inflorescence apparaît, il faut la rendre terminale et supprimer tous les bourgeons qui naissent autour d'elle, ainsi que ceux qui se mon-

trent dans les aisselles des feuilles. Ainsi traitée la plante ne se compose que d'une tige garnie de 7 à 8 feuilles, et surmontée par une inflorescence fructifère.

Ce travail de suppression des bourgeons sera continué jusqu'à la maturation des fruits.

Les plantes fleurissent au 25 octobre. Il faut à ce moment, non seulement les tenir sainement et concentrer la chaleur, mais encore profiter des instants où le soleil se montre pour renouveler l'air.

Ce traitement se continue jusqu'à ce que les jeunes fruits soient noués; c'est alors, vers le 10 novembre, qu'il faut arracher les tomates en mottes et les repoter en vases de 16 centimètres pour les passer dans une serre de 15 à 18°. Si nous conseillons le repotage seulement après que les fruits sont noués, c'est que la pratique nous a démontré que cette manière de faire était plus avantageuse pour assurer une bonne fructification et que les plants ne souffrent nullement de ce repotage tardif; au contraire, elles émettent de nouvelles racines sur leurs tiges renforcées, ce qui contribue à donner de la vigueur à la plante.

Les soins d'entretien consistent en arrosages, pincements nettoiyages. La température à maintenir est de 20 à 25°. Il n'y a pas intérêt à pousser à la chaleur, attendu qu'il est ici plus facile de récolter tôt que tard et que l'on a plutôt intérêt à retarder; d'autre part il ne faut point laisser trop baisser la température, ce qui serait contraire au bon développement des fruits.

Tels sont, en résumé, les soins qu'il faut donner pour récolter en janvier; si l'on veut récolter plus tard encore, on peut semer jusqu'au 15 septembre.

L'important dans cette culture c'est de faire fleurir et nouer avant les froids, et aussi de ne conserver qu'une inflorescence terminale.

Le travail ainsi pratiqué nous a toujours donné d'excellents résultats et nous n'hésitons pas à recommander cette manière de faire à tous ceux qui s'occupent de la production artificielle des fruits de luxe.

V. BERTHAULT,

Jardinier-chef de la Maison Forgeot et C'.

(Bulletin de la Société régionale d'horticult. de Vincennes.)

**Conformément au Règlement,
les Leçons d'horticulture sont suspendues
pendant le mois d'Août.**

**Réunion des Sections pendant le Mois
d'Août.**

Senlis.....	Dimanche 7, à deux heures et demie.
Crépy-en-Valois.....	— 14, à deux heures, à l'Ecole communale.
Betz.....	Jeudi 18, à deux heures, à la Mairie.
La Chapelle-en-Serval..	Dimanche 21, à deux heures, à la Mairie.
Pont-Sainte-Maxence..	— 28, à dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville.
Creil.....	— 28, à deux heures, à la Mairie.
Nanteuil-le-Haudouin .	— 28, à deux heures, à la Mairie.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.